

03/05/2022

L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ S'AUTOÉVALUE POUR LE HCÉRES

L'université de Franche-Comté entre en pleine autoévaluation pour la période 2016-2021 et devra rendre sa copie au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) en juin. Cette autorité indépendante rendra à son tour son propre rapport sur l'université. Une évaluation transparente et contradictoire nécessaire à l'évolution de l'université et au prochain contrat d'établissement.

Tous les cinq ans, les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche français sont évalués. Cette année, c'est au tour des structures de la vague C, et donc à l'université de Franche-Comté de dresser le bilan. Pour ça, l'université doit d'abord s'autoévaluer et remettre son rapport au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Cette autorité publique indépendante établit ensuite pour chaque établissement, un rapport externe complet fondé sur cette autoévaluation préalable. « *Les enjeux pour notre université sont grands : l'accréditation de notre carte de formation, la labellisation de nos unités de recherche mais aussi la préparation de notre avenir, la stratégie et le projet de notre établissement* » souligne Macha Woronoff, présidente de l'université.

140 critères d'évaluation

L'université de Franche-Comté doit dresser son bilan pour la période 2016-2021, et se préparer pour le contrat pluriannuel 2024-2028. L'évaluation est large et complexe. Elle prend en compte le positionnement, la stratégie, l'organisation, la gouvernance, le pilotage, de même que les moyens et bien-sûr les résultats de l'établissement. L'université doit ainsi juger en 140 critères son pilotage stratégique et opérationnel, sa politique de la recherche et sa politique de la formation.

Et pour ça, elle mobilise tous les services. « *C'est un véritable challenge pour notre nouvelle équipe que d'analyser un projet sur une période aussi large, incluant le passage à une nouvelle équipe de gouvernance et dans un délai aussi court* », assure Macha Woronoff, présidente de l'université. L'évaluation appelle à un travail d'équipe. Depuis novembre dernier, les vice-présidents, les chargés de missions et les directeurs de service sont chargés de faire le point et rédiger leur bilan. Mais les unités de recherche et les formations aussi sont mobilisées. En effet, les responsables de formation, les directions des composantes ainsi que les directions des études et les directeurs de laboratoire sont de la même manière rédacteurs du rapport d'autoévaluation.

Points forts et points faibles

Ce bilan est l'occasion pour l'université de mettre en avant ses points forts et la qualité de sa recherche et de ses formations, mais pas seulement. Dans cette démarche transparente, impartiale et contradictoire, le rapport

d'autoévaluation doit évoquer les points faibles et les pistes à améliorer. Ces recommandations doivent faire progresser l'université pour Macha Woronoff : « *Nous devons collectivement construire l'avenir de cette université pour travailler ensemble à la réussite et à l'épanouissement de nos étudiants, chercheurs et personnels. Pour travailler ensemble, au rayonnement de cette belle université pluridisciplinaire, vieille de presque 600 ans* ».

Le dernier rapport de 2016 avait relevé de nombreuses qualités de l'université. Il citait notamment la politique de professionnalisation des formations mais aussi la stratégie recherche qui s'appuie sur des partenariats forts et une politique de valorisation dynamique ou encore le climat général dans l'établissement qui favorise les discussions et les décisions sur les évolutions internes et externes. Mais le rapport relevait aussi des axes d'amélioration comme l'offre de formation encore trop large, le patrimoine bâti vieillissant ou encore l'attractivité européenne et internationale insuffisamment développée compte tenu d'une situation frontalière favorable à une dynamique partenariale. C'est pourquoi le rapport du Hcéres émettait neuf recommandations.

Quel calendrier ?

Le rapport d'autoévaluation devra être déposé le 15 juin auprès du Hcéres. Après étude par le Haut conseil d'évaluation, commenceront les auditions des vice-présidents et un échantillon de 20% des formations de chaque cycle. Pour compléter l'autoévaluation et les entretiens, des experts du Hcéres visiteront l'établissement, ses formations et les structures de recherche jusqu'en mai 2023.

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur remettra son rapport à la présidente de l'Université dans les 4 mois après les visites. Celle-ci pourra alors formuler des observations qui seront annexées au rapport. Les contrats d'établissements débiteront au 1er janvier 2024 et les nouvelles accréditations à la rentrée universitaire 2024.

Contact presse

Mathilde Dehestru
mathilde.dehestru@univ-fcomte.fr
06 50 80 21 67